

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 03/04/2019**

Le mercredi trois avril deux mille dix-neuf, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Presles-en-Brie, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ, Maire.

PRÉSENTS : Monsieur RODRIGUEZ Dominique, **Maire**.

Messieurs BONNIN Patrick, GAUTHERON Daniel, LANDRY Daniel et Mesdames BONNY Florence, RICHARD Rolande, **Adjoint au maire**.

Madame BOUDY Nathalie, COHEN Sylvie et Messieurs DERAMEZ Pascal, LOUISE DIT MAUGER Philippe, MORESTIN Christian, WEXSTEEN David, **Conseillers municipaux**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames BENOIT Jeanine, LOPES COSTA Alexandra, OFFREDO-LESCARE Béatrice, SAVE Laëtitia et Monsieur LECORNUE Gilles, MONGAULT Patrick, **Conseillers municipaux**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Daniel LANDRY.

POUVOIR : Monsieur MARSUALE Patrick a donné procuration à Monsieur RODRIGUEZ Dominique pour le représenter et voter en son nom au cours de la séance.

EGALEMENT PRÉSENTE : Madame DHERMONS Delphine, **Directrice Générale des Services Communaux**.

Le quorum étant atteint, la réunion du conseil municipal débute à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur Dominique RODRIGUEZ.

Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à consulter le procès-verbal en date du 20 février 2019 et à l'approuver.

I. Informations du Maire

M. le Maire informe l'assemblée que 10 D.I.A. (Déclaration d'Intention d'Aliéner) ont été effectuées depuis le 21 février 2019.

Il présente également les dépenses de la commune de plus de 5 000€ du 21 février au 03 avril 2019.

Dépenses de la commune de plus de 5 000€ du 21 février au 03 avril 2019	
Type de dépenses	Montant en €
Achat FOURGON MASTER pour les services techniques	18 677,36
SDESM : Opération 3000 lampes pour les lampes	8 156,70
SDESM : Opération 3000 lampes pour les mats.	10 933,06
Isolation des combles	4 974,77

II. Compte de gestion et compte administratif 2018 : commune, assainissement, ALSH, lotissement

Les comptes de gestion 2018 établis par le trésorier payeur et identiques aux comptes administratifs sont présentés en détail selon les résultats suivants :

a) **COMMUNE**

	RESULTATS DE CLO- TURE 2017	RESULTATS 2018	RESULTATS DE CLO- TURE 2018
INVESTISSEMENT	150 321,79 €	315 384,27 €	465 706,06 €
FONCTIONNEMENT	1 327 087,32 €	381 563,55 €	1 708 650,87 €

b) **ASSAINISSEMENT**

	RESULTATS DE CLO- TURE 2017	RESULTATS 2018	RESULTATS DE CLO- TURE 2018
INVESTISSEMENT	41 069,94 €	- 315,41 €	40 754,53 €
EXPLOITATION	209 156,55 €	- 12 921,12 €	196 235,43 €

c) **A.L.S.H.**

	RESULTATS DE CLO- TURE 2017	RESULTATS 2018	RESULTATS DE CLO- TURE 2018
FONCTIONNEMENT	- 134 917,89 €	137 078,49 €	2 160,60 €

a) LOTISSEMENT

	RESULTATS DE CLO- TURE 2017	RESULTATS 2018	RESULTATS DE CLO- TURE 2018
INVESTISSEMENT	617 022,68 €	- 527 237,99 €	89 784,69 €
FONCTIONNEMENT	0	1 012 141,26	1 012 141,26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion 2018 présentés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2018 présentés ci-dessus, en l'absence de Monsieur le Maire.

III. Affectation des résultats : commune, assainissement, ALSH, lotissement

a) COMMUNE

Au vu des résultats du compte administratif 2018 et des restes à réaliser s'élevant en dépenses à 84 777 euros et en recettes à 101 231 euros, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recette : 465 706,06 euros

En section fonctionnement – Compte 002 - Recette : 1 708 650,87 euros

b) ASSAINISSEMENT

Au vu des résultats du compte administratif 2018 et des restes à réaliser nuls, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recette : 40 754,53 euros

En section exploitation – Compte 002 - Recette : 196 235,43 euros

c) A.L.S.H.

Au vu des résultats du compte administratif 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section fonctionnement – compte 001 - Recette : 2 160,60 euros

d) Lotissement

Au vu des résultats du compte administratif 2018, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

En section investissement – Compte 001- Recette : 89 784,69 euros

En section fonctionnement – Compte 002 - Recette : 1 012 141,26 euros

IV. Budget primitif 2019 : commune, assainissement, ALSH, lotissement

Les budgets sont présentés suivant les propositions étudiées au cours du débat organisé en bureau municipal.

Après présentation des états annuels des dettes sur les budgets de la commune et de l'assainissement,

Après présentation du détail des dépenses de fonctionnement et d'investissement, ainsi que des recettes attendues,

Après rappel des montants d'équilibre des budgets 2018,

Considérant les affectations précédemment votées, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2019 équilibrés de la manière suivante :

1. COMMUNE

- *Investissement :* 1 122 770,00 euros

- *Fonctionnement :* 3 792 528,87 euros

Monsieur Christian MORESTIN vote contre.

2. ASSAINISSEMENT

- *Section exploitation :* 227 527,43 euros
- *Section investissement :* 69 832,53 euros

Monsieur Christian MORESTIN vote contre.

3. A.L.S.H.

Section de fonctionnement 300 470,60 euros
A l'unanimité.

4. LOTISSEMENT

Le budget 2019 est voté à l'unanimité en suréquilibre sur la section de fonctionnement selon les montants suivants :

- *Investissement équilibré :* 394 348,17 euros
- *Fonctionnement en dépenses :* 345 768,48 euros
- *Fonctionnement en recettes :* 1 982 459,00 euros

V. Taux des taxes des impôts directs

Suite à la notification par les services fiscaux de l'état 1259 en date du 30 mars, le conseil est sollicité pour débattre des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le conseil municipal à l'unanimité décide les taux des taxes directes locales 2019 identiques à ceux de 2018, soient :

- *Taxe d'Habitation :* 14,97 %
- *Taxes Foncières :* 21,84 %
- *Taxes Foncières Non Bâti :* 51,11 %

VI. Subvention aux associations

L'assemblée décide d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

Association	subvention 2019	Subv excep 2019	Nombre de vote contre
A.M.L.A. (Lymphangiomes)	500		M. Morestin C. vote contre
A.P.A	1 700		M. Gautheron G., Deramez P., Louise Dit Mauger P. ne participent pas M. Morestin C. vote contre
Atelier Poterie	400		M. Morestin C. vote contre
Amicale du Personnel	1 500		M. Morestin C. vote contre
Association Danse et Gymnastique	5 000		M. Morestin C. vote contre
Association Boxe et Savate Presloise	1000		M. Morestin C. vote contre
Boule Presloise	500		M. Morestin C. vote contre
Comité des Fêtes	1 000		Mme Bonny F. et M. Deramez P. ne participent pas M. Morestin C. vote contre
Coopérative scolaire - Ecole Maternelle	1 000		M. Morestin C. vote contre
Coopérative scolaire - Ecole Primaire	1 000		M. Morestin C. vote contre
Du Côté des Enfants	600		M. Morestin C. vote contre
Croix Rouge Villepatour	400		M. Morestin C. vote contre
Dessin et Peinture	1 600		M. Morestin C. vote contre
Ecole de Couture	300		M. Morestin C. vote contre
Entraide informatique	200		M. Morestin C. vote contre
FNACA	200		M. Morestin C. vote contre
Foyer Rural	1 500		M. Morestin C. vote contre
Jeunes pompiers	100		M. Morestin C. vote contre

Judo Club	2 000		M. Westeen D. ne participe pas M. Morestin C. vote contre
La Courgette	200		M. Deramez P. ne participe pas M. Louise Dit Mauger P., Landry D. s'abstiennent M. Morestin C. vote contre
La Maison des Jeunes	2 000		M. Morestin C. vote contre
Le grenier	300		M. Morestin C. vote contre
Le Point d'Orgue	5 500	500	M. Morestin C. vote contre
Mission Locale pour l'Emploi	1 000		M. Morestin C. vote contre
Petites Frimousses	1 200		M. Morestin C. vote contre
Presles Sauvergarde Patrimoine	800		Mme Richard R., M. Gautheron D., Rodriguez D. ne participent pas M. Morestin C. vote contre
Racing Club Preslois	3 650	850	M. Morestin C. vote contre
Rando Briarde	600		M. Bonnin P. ne participe pas M. Morestin C. vote contre
Restos du Cœur	800		M. Morestin C. vote contre
Sextant	2 500		M. Morestin C. vote contre
Tennis Club Preslois	1 000		M. Morestin C. vote contre
Yoga zazen	300		M. Morestin C. vote contre

VII. Transfert de la compétence eau et assainissement

Les communes dont la Communauté de Communes à laquelle elles appartiennent n'exerce pas, à la date de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou l'assainissement, de voir reporter ledit transfert obligatoire jusqu'au 1^{er} janvier 2026,

Cette décision de report doit faire l'objet d'une délibération des communes adhérentes avant le 1^{er} juillet 2019,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre la motion de reporter le transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes du Val Briard au 1^{er} janvier 2026 comme l'y autorise la loi après le vote favorable d'au moins 25 % des communes membres de la Communauté de Communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens avant le 1^{er} juillet 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement au report au 1^{er} janvier 2026 du transfert de la compétence Eau et Assainissement,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VIII. Mise en place du plan mercredi

Mme Bonny présente la mise en place du plan mercredi qui a pour but de répondre à une logique de loisirs, de découvertes et de pratiques, tout en remplissant les conditions et exigences de qualité attendues. Ces activités se dérouleront sur les accueils périscolaires et extrascolaires en respectant les projets d'écoles élaborés par l'école Maternelle et Élémentaire Maurice André. La mise en œuvre d'un plan mercredi permettra aussi à la commune de voir augmenter le montant des prestations versées par la CAF.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- *adopte le projet éducatif territorial (P.E.D.T.) ci-annexé,*
- *adopte le projet de mise en place du plan mercredi à compter du 1^{er} septembre 2019,*
- *autorise M. le Maire à signer la convention « charte qualité plan mercredi » avec la Préfecture, la CAF et l'éducation nationale.*

IX. Règlement intérieur de la Médiathèque

Après présentation par Mme Bonny du projet de laisser en libre accès les ordinateurs de la Médiathèque, tout en exigeant une autorisation parentale pour les mineurs,

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque municipale.

X. Questions diverses

a) Projet de centrale photovoltaïque

M. le Maire propose à l'assemblée, qui se montre intéressée et réceptive d'élaborer un projet de centrale photovoltaïque sur le territoire communal, une parcelle aujourd'hui dédiée au pâturage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.